



Dossier de Presse

La Ville de Basse-Terre lance les chantiers de l'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain

Lancement de l'étude de préfiguration
d'une Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat et de
Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
le mardi 18 avril 2023

Contact Presse

Kanelle VALTON
k.valton@ville-bassterre.fr
0690 00 50 86

www.ville-bassterre.fr
www.facebook.com/VilledesBasseTerre



L'étude pré-opérationnelle, un préalable essentiel à l'OPAH-RU

La Ville de Basse-Terre lancera le 18 avril prochain une étude qui aboutira à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

La 1ère phase de cette étude consiste en une enquête conduite du 23 au 25 avril par les bureaux d'études C2R Atelier d'Urbanisme et Qualistat. Elle portera sur le contexte socio-économique et l'état du bâti dans les quartiers du Bas-du-Bourg, de Saint-François et du Carmel. Le périmètre choisi réunit les caractéristiques relatives aux OPAH :

- Présence d'un habitat vétuste et souvent insalubre
- Problèmes de foncier se caractérisant par des phénomènes de friches urbaines
- Forte vacance

Le diagnostic établi doit aboutir à l'identification des enjeux et à la définition des sites prioritaires d'intervention, des objectifs et de la stratégie à mettre en œuvre.

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle permettront de préciser les moyens nécessaires à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet de convention d'OPAH-RU. Cette étape initiale s'étendra sur 5 mois.

L'OPAH-RU, un outil au service du projet de redynamisation du coeur de ville

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers touchés par l'habitat dégradé ou insalubre. Elle vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

L'OPAH-RU s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, dont l'objectif est d'inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir le centre-ville.





Une démarche partenariale au service de l'habitat

L'OPAH-RU est mise en œuvre dans le cadre d'une convention liant la Ville de Basse-Terre à plusieurs acteurs publics parmi lesquels l'Agence nationale de l'habitat (Anah), partenaire majeur du projet.

L'opération est déployée sur des territoires urbains confrontés à des problèmes d'insalubrité de l'habitat, de friches urbaines, de vacance et d'extrême vétusté qui aboutissent à une dégradation significative du cadre de vie des habitants.

Le contrat prévoit l'attribution d'aides financières, un accompagnement en vue de procéder à la réhabilitation du parc immobilier bâti, à l'amélioration de l'offre de logements en particulier locatifs, et le cas échéant à la requalification des quartiers anciens ou dégradés.



Pilotage et mise en œuvre

La mise en œuvre de l'OPAH nécessite la création d'un comité de pilotage qui aura pour mission d'assurer la coordination des partenaires intervenant dans le cadre de l'opération programmée. Il réunit:

- les élus membres de la Commission du développement urbain, aménagement du territoire et du logement
- la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes
- les services municipaux chargés du programme ACV, de l'habitat et de l'urbanisme
- l'ANAH
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- la Banque des territoires